

**Décision N° 15-048F****Fixant les tarifs de  
L'Institut national des sciences et techniques de la mer (Intechmer)  
Pour l'année universitaire 2015-2016**

-----

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le code du travail, et notamment la sixième partie, Livre III « La formation professionnelle continue »,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

**DECIDE :****Article 1 :**

L'Institut national des sciences et techniques de la mer propose à ses élèves quatre cycles de formation :

1. Cadre technique Production et Valorisation des ressources marines (CT PVRM) 1ère année
2. Cadre technique Génie de l'environnement marin (CT GEM) 1ère année
3. Technicien supérieur de la mer 2e année (parcours Génie biologique, halieutique, aquaculture et génie de l'environnement marin)
4. Bachelor Océanographe prospecteur.

Ces formations peuvent être suivies par des élèves inscrits au titre de la formation continue ou en formation initiale.

**Article 2 :**

La liste et les tarifs des actions mentionnées à l'article 1 sont annexés à la présente décision.

### **Article 3 : Formation initiale**

3.1 Les droits d'inscription en formation initiale sont dus dès qu'une inscription est acceptée et n'a pas été annulée par écrit, au plus tard, huit jours francs avant le début des cours.

3.2 En cas de ré-inscription (redoublement) ou d'inscription dans le cadre d'un dossier VAE, VES, VAP, les droits d'inscription peuvent être acquittés pour l'année complète ou par Unité d'Enseignement (UE).

### **Article 4 : Formation continue**

4.1 L'inscription d'actifs, par leur employeur ou dans le cadre de congés de formation, ou de demandeurs d'emploi, fait l'objet d'un bulletin d'inscription et d'une convention de formation professionnelle, conformément à l'article L. 6353-1 du Code du travail.

Dans ce cadre, toute demande d'annulation d'une inscription donne lieu à remboursement intégral, si elle parvient à l'Intechmer au plus tard huit jours francs avant la date de début du stage. Passé ce délai, une somme correspondant aux frais engagés ou dépensés pour cette formation sera facturée. La procédure d'inscription représente à elle seule 20% du prix du stage.

4.2 La formation continue peut être abordée par unité d'enseignement (UE) selon des modalités adaptées à l'élève et à son employeur. Elles font l'objet d'une convention spécifique.

### **Article 5 :**

Les candidats qui se présentent à la sélection organisée à l'admission à l'une des formations mentionnées à l'article 1 acquittent un droit forfaitaire non remboursable.

Fait à Paris le 16 JUIN 2015

Pour l'Administrateur Général empêché  
et par délégation,  
Le Directeur adjoint



Bernard RACIMORA

ANNEXE A LA DECISION TARIFAIRE N°15 -048F

TARIFS DES ACTIONS DE FORMATION DE L'INTECHMER (2015-2016)

Droits exigibles au 1er octobre 2015

Intitulé de la formation	Tarifs 2015-2016	
	Formation continue (prise en charge par un organisme)	Formation initiale (prise en charge par l'étudiant)
<b>1. Cadre technique "Production et valorisation des ressources marines" 1ère année</b>		
1.1 Inscription année complète	5 800 €	2 900 €
1.2 Redoublement (passage de la formation TSM à la formation cadre technique)	3 060 €	1 530 €
1.3 Inscription partielle : coût par UE (VAE, VES, VAP, autres)	560 €	280 €
<b>2. Cadre technique "Génie de l'environnement marin" 1ère année</b>		
2.1 Inscription année complète	5 800 €	2 900 €
2.2 Redoublement (passage de la formation TSM à la formation cadre technique)	3 060 €	1 530 €
2.3 Inscription partielle : coût par UE (VAE, VES, VAP, autres)	560 €	280 €
<b>3. Technicien supérieur de la mer Génie biologique, halieutique, aquaculture 2e année</b>		
3.1 Inscription année complète	5 800 €	2 900 €
3.2 Redoublement	3 060 €	1 530 €
3.3 Inscription partielle : coût par UE (redoublement en contrôle terminal ou d'une UE ou du stage, VAE, VES, VAP, autres)	560 €	280 €
<b>4. Technicien supérieur de la mer Génie de l'environnement marin 2e année</b>		
4.1 Inscription année complète	5 800 €	2 900 €
4.2 Redoublement	3 060 €	1 530 €
4.3 Inscription partielle : coût par UE (redoublement en contrôle terminal ou d'une UE ou du stage, VAE, VES, VAP, autres)	560 €	280 €
<b>5. Bachelor Océanographe prospecteur 1ère et 3e années</b>		
5.1 Inscription année complète	5 800 €	2 900 €
5.2 Redoublement	3 060 €	1 530 €
5.3 Inscription partielle : coût par UE (redoublement en contrôle terminal ou d'un module ou du stage, VAE, VES, VAP, autres)	1 000 €	500 €
<b>6. Droit forfaitaire lié à la sélection organisée préalablement à l'admission à un cycle</b>		60 €